



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

ARRETE MUNICIPAL N°2020-38 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A M. ALAIN WENDLING 6ème ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints au maire;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints le 21 mars 2026 ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de déléguer certaines fonctions du maire aux adjoints au maire ;

ARRETE

Article 1 : **Monsieur Alain WENDLING, 6^{ème} adjoint au maire**, est chargé des aménagements urbains, des bâtiments et de la transition énergétique.

Délégation de fonctions permanente lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la programmation, le suivi et la coordination des interventions sur la voie publique : travaux de voirie, éclairage public, mobilier urbain, ...
- le développement des circulations douces, parcours piétons et cyclables,
- les déplacements urbains,
- le suivi et la coordination des opérations de construction, entretien des bâtiments publics,
- la participation aux visites de réception des travaux, aux visites périodiques des bâtiments publics,
- la propreté urbaine,
- les espaces-verts, les parcs publics,
- le développement des énergies renouvelables,

- la mise en place d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et transmise à :

- Monsieur Alain Wendling, 6ème adjoint au maire ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Responsable du SGC de Sélestat – comptable public.

Fait à Marckolsheim, le 02 avril 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Notifié le : **2 Mars 2026**
Signature de l'adjoint :

